

ARAS EST LAUSANNOIS
ORON - LAVAUX

Association pour la régionalisation de l'action sociale de
l'Est lausannois-Oron-Lavaux



RAPPORT
D'ACTIVITÉ 2022

TABLE DES MATIÈRES

1.	Billet de la présidente	PAGE	5
2.	Billet du directeur	PAGE	7
3.	Instances politiques	PAGE	9
4.	Organisation	PAGE	10
5.	Centre social régional (CSR)	PAGE	13
6.	Agences d'assurances sociales (AAS)	PAGE	19
7.	Projet en cours	PAGE	23
8.	Conclusion	PAGE	24
9.	Annexes	PAGE	25



BILLET DE LA PRÉSIDENTE

1

Toujours au service de la population

2020 -2021, deux ans qui seront définitivement marqués dans nos annales à cause de la pandémie dont nous continuons à subir les conséquences. Certes, la vie « normale » a repris, les mesures de protection levées mais cette période, avec son lot de contraintes, reste encore fraîche dans nos mémoires et nous invite encore à nous interroger sur nos rapports avec les plus faibles, les plus démunis et sur la place de la solidarité dans notre société.

L'adage selon lequel la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres reflète bien les leçons à tirer de cette période de pandémie. Il résume bien aussi la mission d'une structure comme la nôtre qui consiste à apporter un soutien aux personnes confrontées aux difficultés de divers ordres.

L'année 2022 aura été une continuité dans la volonté affichée d'être toujours au service de la population. Le personnel est resté mobilisé afin de garantir à cette dernière l'accès aux prestations desservies par notre région d'action sociale tant par le biais du Centre Social Régional (CSR) que par les Agences d'Assurances Sociales (AAS).

Sur le plan politique, le changement majeur intervenu concerne la nomination d'un nouveau président du Conseil intercommunal en la personne de Monsieur Damien Cuche, conseiller municipal de Belmont-sur-Lausanne, en remplacement de la conseillère municipale démissionnaire Madame Sandrine Rainotte. Par ailleurs, nous pouvons aussi affirmer que les nouveaux membres de diverses instances politiques (Comité de direction, Conseil intercommunal, Commission de gestion) de notre région ont bien intégré les dits organes et sont à présent opérationnels.

Au terme de ce billet, je tiens encore une fois à adresser ma vive reconnaissance au personnel, aux représentants politiques et à tous les partenaires qui œuvrent avec un engagement sans faille pour une société plus solidaire et plus inclusive.

Muriel Preti
PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE DIRECTION



BILLET DU DIRECTEUR



Resserrer les mailles du filet social

Voici venu le moment de faire une photographie des événements ayant marqué notre région durant l'année 2022.

Quand bien même la pandémie du Covid-19 est derrière nous, il est important de relever que certaines pratiques adoptées durant cette période ont été conservées voire pérennisées. J'en veux notamment pour exemple le télétravail qui fait à présent partie intégrante de notre organisation.

L'année 2022 aura vu le nombre de bénéficiaires des prestations du Revenu d'insertion (RI) légèrement baisser par rapport aux années précédentes. Tout portait à penser que le recours à l'aide sociale allait croître de façon exponentielle après la pandémie. Tel ne fut pas le cas. Plusieurs raisons pourraient expliquer cette tendance : le marché de l'emploi qui aura permis d'absorber davantage de demandeurs d'emploi, le travail de conseils et d'accompagnement de tous les intervenants travaillant dans le secteur de l'insertion, etc. Une autre explication difficilement mesurable pourrait aussi expliquer cet état de fait : le non-recours aux prestations sociales pour diverses raisons (peur d'être stigmatisé, manque d'information, etc.).

Il est de notre devoir de prendre toutes les dispositions afin de permettre à la population d'accéder à nos prestations. L'accessibilité, l'information, la proximité, le professionnalisme, tels sont quelques-uns des ingrédients mis en place pour éviter de voir de potentiels requérants de nos prestations passer entre les mailles du filet social. Nous sommes un service public dont la mission principale est de venir en aide aux plus démunis sur divers plans. Pour y arriver, nous devons poursuivre notre volonté de lever toute embûche qui constituerait une barrière d'accès aux prestations.

Tout soutien en faveur de la population ne peut être apporté sans l'engagement, le professionnalisme et la disponibilité de l'ensemble du personnel. Dès lors, par le biais de ce billet, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à son attention. Il va sans dire aussi que notre intervention ne pourrait se concrétiser sans la collaboration et le partenariat avec le réseau qui compose le tissu social vaudois. Nos représentants politiques constituent aussi un précieux soutien pour accomplir notre mission. Cette synergie est indispensable pour la bonne marche du service et pour un meilleur service à la population. Je leur adresse aussi mes sincères remerciements.

Gérard Sefaranga
DIRECTEUR DE L'ARAS EST LAUSANNOIS-ORON-LAVAU



INSTANCES DE L'ARAS



3.1 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL (CI)

Cette instance qui regroupe les délégués des communes associées s'est réunie le 14 juin 2022 pour l'approbation des comptes 2021, du rapport d'activité et du préavis relatif à la modification de certains articles des statuts de l'ARAS.

L'assemblée générale du 2 novembre 2022 avait pour objet l'approbation des budgets 2023 et l'assermentation du nouveau président du Conseil intercommunal. En effet, suite à la démission de la présidente en exercice, Madame Sandrine Rainotte, l'assemblée générale a élu **Monsieur Damien Cuhe**, municipal de Belmont-sur-Lausanne, comme nouveau président du CI. La vice-présidence est toujours assurée par **Monsieur Yves Boand**, municipal de Servion, et le secrétariat par **Madame Danièle Chevalley**.

3.2 LE COMITÉ DE DIRECTION (CD)

Le CD a pour mission l'exécution des buts de l'association et exerce, à l'égard du personnel, les droits et obligations de l'employeur.

Le CD a tenu six séances en 2022. Les sujets traités ont porté essentiellement sur les orientations stratégiques, le fonctionnement, l'organisation, les budgets et les comptes de l'ARAS.

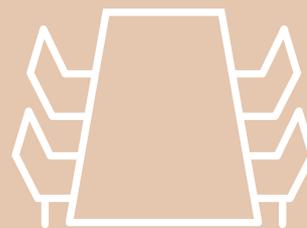
Composition (législature 2021 - 2026)

Muriel Preti	Présidente et municipale de Jorat-Mézières
Jean-Marc Chevallaz	Vice-président et municipal de Pully
Alain Amy	Municipal de Lutry
Pierre Jolliet	Municipal d'Epalinges
Arielle Martin	Municipale de Paudex
Bernard Perret	Syndic de Forel (Lavaux)
Romain Richard	Municipal d'Oron

Secrétariat : Nicole Kuhn

ORGANISATION

4.



4.1 SERVICE TRANSVERSE: RESSOURCES HUMAINES

Il est important de souligner qu'il a été décidé, courant 2022, de pérenniser le télétravail qui avait été mis en place durant la pandémie. En effet, il s'est avéré que cette organisation répondait aux attentes du personnel et était tout à fait compatible avec notre fonctionnement. Une convention sur le télétravail ainsi qu'une directive y relative ont permis de clarifier les modalités d'application de cette organisation.

Concernant le personnel proprement dit, les dispositions ont été prises pour remplacer les départs.

Par ailleurs, dans un souci de mieux encadrer nos activités et d'harmoniser nos pratiques, un responsable d'unité a été nommé au sein des agences d'assurances sociales.

Nous sommes une région d'action sociale qui délivre des prestations sociales et à ce titre, nous devons décloisonner davantage les activités des deux entités (CSR et AAS) et renforcer la collaboration entre le personnel. C'est déjà le cas, mais la réflexion se poursuivra et ceci dans un souci de mieux servir la population.

4.2 SERVICE TRANSVERSE: INFORMATIQUE

Divers travaux ont été initiés dans le domaine informatique. Dans un souci de transmettre les informations à la population, une entreprise spécialisée a été approchée pour mettre à jour et rendre plus attractif notre site Internet.

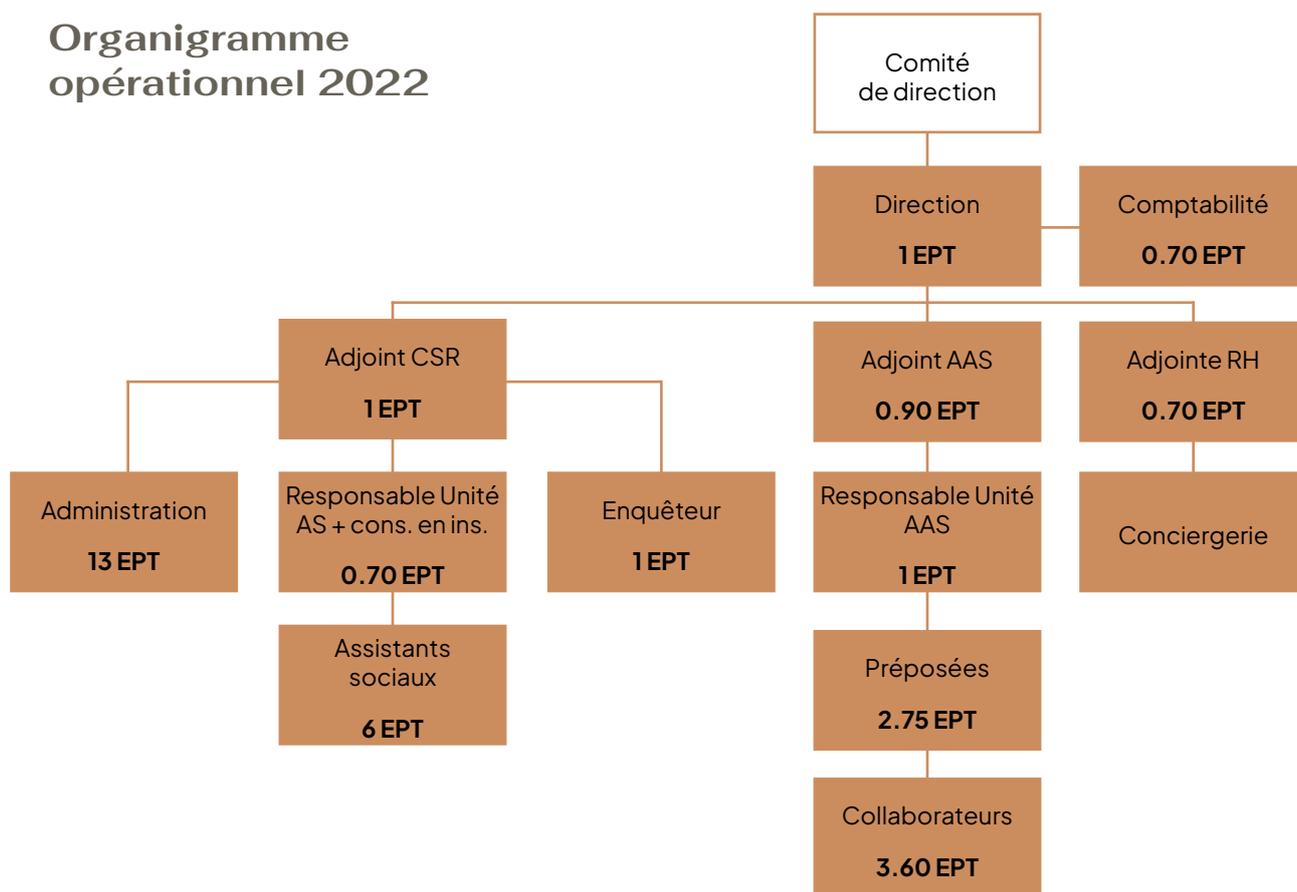
La gestion de notre logiciel comptable, qui était à ce jour assurée par le Canton, sera hébergée et gérée par une entreprise privée Prime Technologies. Des contacts avec cette dernière ont déjà débuté et le transfert devrait être effectif courant 2023. Il s'agit d'une décision qui fait suite à la volonté du Canton de ne plus effectuer cette tâche pour nous.

Nous avons démarré une réflexion sur l'implémentation d'une gestion électronique de documents (GED). Nous avons rencontré quelques entreprises spécialisées en la matière et les travaux se poursuivent en partenariat avec le service informatique du Canton et d'autres partenaires. Ce projet s'inscrit dans un objectif d'être plus efficace et plus efficient dans la délivrance des prestations.

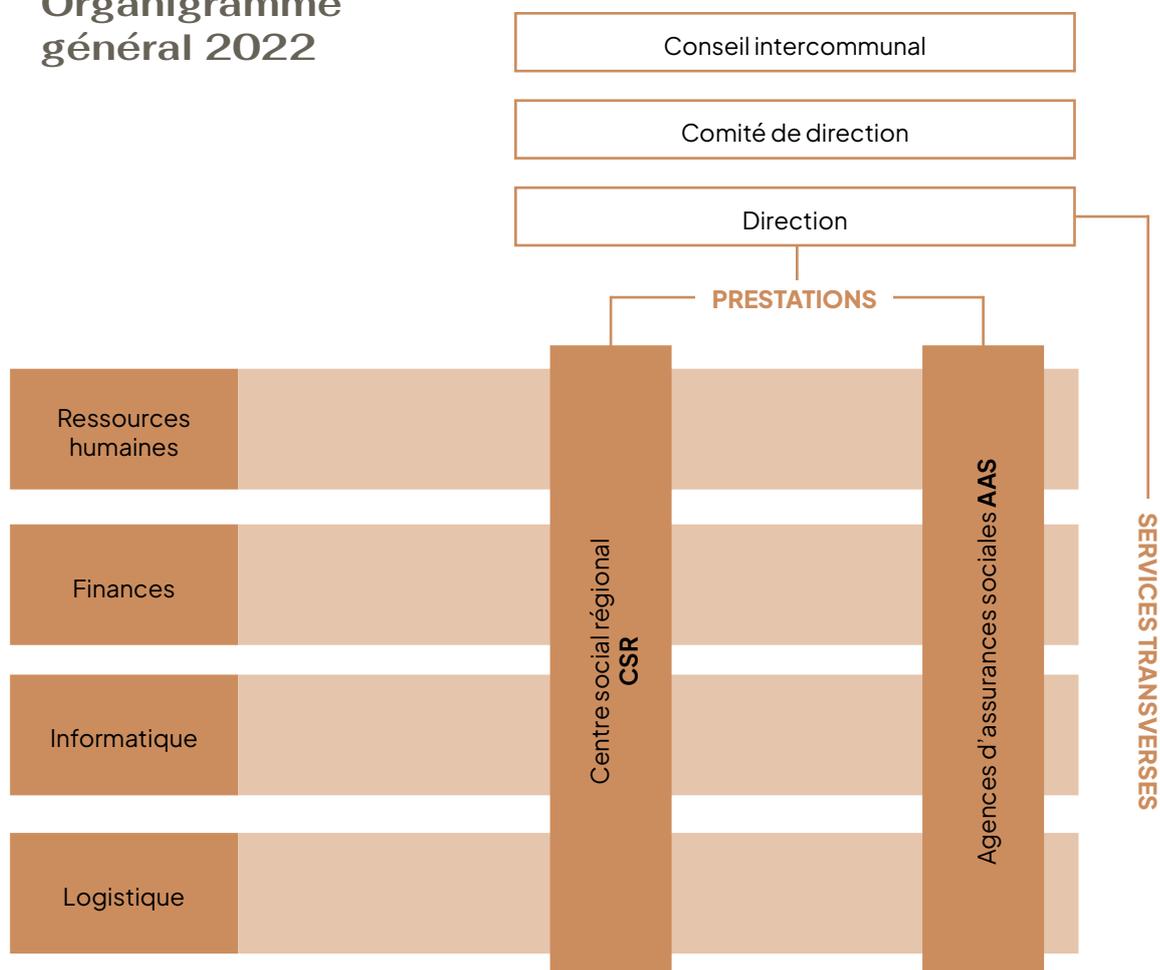


www.arasoronlavaux.ch
7 675 visites en 2022

Organigramme opérationnel 2022



Organigramme général 2022





5.1 ACTIVITÉS

Le CSR est une autorité d'application dont les missions principales sont l'octroi des prestations financières dans le cadre du Revenu d'insertion (RI) et l'appui social aux personnes en difficulté.

Le personnel formé est à disposition de toute personne qui aurait besoin d'une information, d'un conseil, d'une orientation, d'un soutien, d'une écoute ou d'une aide financière.

Rappelons au passage que nous disposons de deux sites pour accueillir la population à savoir Pully et Oron-la-Ville. Les personnes sont orientées vers l'un des deux sites en fonction de leur commune de domicile.

Comparé aux années précédentes, l'année 2022 aura vu la moyenne annuelle de dossiers financés baisser. En effet, la moyenne en question se monte à 559 en 2022 contre 592 en 2021. Le taux de chômage a également connu la même tendance de fléchissement. L'explication est liée au fait que l'économie a bien résisté face à la pandémie et que le dispositif mis en place (chômage, APG, etc.) a bel et bien montré son efficacité.

5.1.1 Secteur social

Le secteur social englobe tout le travail d'accompagnement, de conseil et d'orientation, effectué par les assistants sociaux. Il concerne la permanence sociale qui consiste en l'accueil de toutes les personnes qui sollicitent les prestations du RI et l'appui social qui concerne l'encadrement de tous les bénéficiaires du RI.

Exemples de situation

Monsieur X contacte en urgence le CSR car il vient de recevoir une ordonnance de la Justice de paix pour l'expulsion de son logement et n'a pas de solution de relogement. Il est reçu par un assistant social qui va entrer en contact avec divers intervenants (Justice de Paix, gérance, propriétaire, etc.) en vue du report ou de l'annulation de l'expulsion. Après négociation, le propriétaire accepte la suspension de l'expulsion moyennant le paiement de deux loyers impayés. Ainsi M. X conservera son logement et l'assistant social fera le point avec ce dernier sur les raisons de ce retard de paiement.

Le couple B. sollicite le soutien du CSR pour leur fils de 17 ans qui est en rupture scolaire et dont la situation préoccupe la famille dans la mesure où les tensions intrafamiliales empêchent tout dialogue avec l'enfant qui veut quitter le domicile familial. Après discussion et en accord avec la famille, l'assistant social mobilise le réseau spécialisé en la matière (coaching en vue de l'orientation professionnelle, mise en place d'une thérapie familiale, etc.). Après quelques mois, l'enfant a pu démarrer une mesure d'insertion sociale qui l'accompagnera dans ses recherches de place d'apprentissage. La mise en place d'un projet de formation aura permis de baisser les tensions.

Exemples de situation

Madame Y est victime de violences conjugales et n'ose pas faire le pas pour sortir du cycle de violence. Elle est sous l'emprise de son mari violent. Lors du 1er rendez-vous avec l'assistante sociale, les deux conjoints sont présents. La question de violence n'est même pas abordée. C'est après quelques entretiens que l'assistante sociale détectera des signes de violence et décidera de rencontrer les conjoints de façon séparée malgré l'opposition du mari. Une fois le climat de confiance instauré, Mme se confiera à l'assistante sociale sur la violence dont elle est victime. Mme sera accompagnée dans les démarches en vue de sa protection.

5.1.2 Prestations financières

L'aide financière est une autre prestation desservie par les régions d'action sociale dans le cadre du Revenu d'insertion (RI). Les conditions d'accès sont définies par le cadre légal et normatif cantonal.

Le travail relatif à l'examen du droit, à l'instruction et la taxation des dossiers administratifs et financiers est dédié aux gestionnaires de dossiers.

Exemples de situation

La caisse de chômage vient de notifier à M. S. sa fin au droit aux indemnités de chômage. Ce dernier est orienté par l'ORP au CSR. Après évaluation de sa situation, il remet au gestionnaire de dossiers les pièces requises pour l'examen de sa demande d'aide financière. L'instruction aboutit à un droit aux prestations financières du RI.

Mme T. vient d'être licenciée par son employeur et n'a pas droit au chômage. Elle a longuement hésité avant de prendre contact avec le CSR, de peur d'être jugée. Pour finir, elle est reçue par une assistante sociale qui la rassure et l'oriente par la suite vers un gestionnaire de dossiers pour l'examen de son droit à une aide financière. Il s'avère que Mme remplit les conditions pour prétendre à un soutien financier de la part du CSR. Mme est soulagée d'autant plus que ses primes d'assurance maladie de base sont prises en charge dans le cadre du subsidé.

Mme Z. habite seule avec sa fille de 10 ans. Il s'agit d'une famille monoparentale. Elle travaille à temps partiel et touche une pension alimentaire de la part du père en faveur de sa fille. Mme prend contact avec nous car Monsieur ne peut plus s'acquitter de la pension alimentaire. Elle est reçue par un assistant social qui lui explique les démarches à effectuer auprès du BRAPA (bureau cantonal de recouvrement et d'avance de pension alimentaire). Il l'informe aussi que le père de la fille peut également prendre contact avec nous pour l'examen de sa situation financière. Après l'instruction du dossier de Mme Z. par la gestionnaire de dossiers, une aide financière est allouée à Mme en attendant l'intervention du BRAPA.

5.2 SERVICES CONSULTANTS

Le Centre Social Protestant (CSP) poursuit sa consultation conjugale à notre antenne d'Oron. Lors d'entretiens confidentiels qui ont lieu dans nos locaux d'Oron, une conseillère conjugale propose des consultations à l'attention des couples qui rencontrent des problèmes (communication impossible, idée de séparation, arrivée d'un enfant, etc.).

Pro Infirmis, qui soutient les personnes en situation de handicap et leurs proches, continue aussi à utiliser nos locaux d'Oron pour ses rendez-vous. Il s'agit de consultations sociales menées par une assistante sociale dans le but d'offrir un soutien global portant sur divers domaines de la vie.

Le partenariat avec les autres services s'inscrit dans la volonté d'offrir à la population une prise en charge globale dans un environnement proche du lieu de domicile.

5.3 L'ANNÉE 2022 EN CHIFFRES



1045

dossiers avec au moins
une aide financière



CHF 3'693'618.82

de frais de fonctionnement
selon les comptes



772

personnes reçues
dans le cadre de
nos permanences sociales

CHF 15'043'183.15

de dépenses brutes relatives
aux prestations allouées

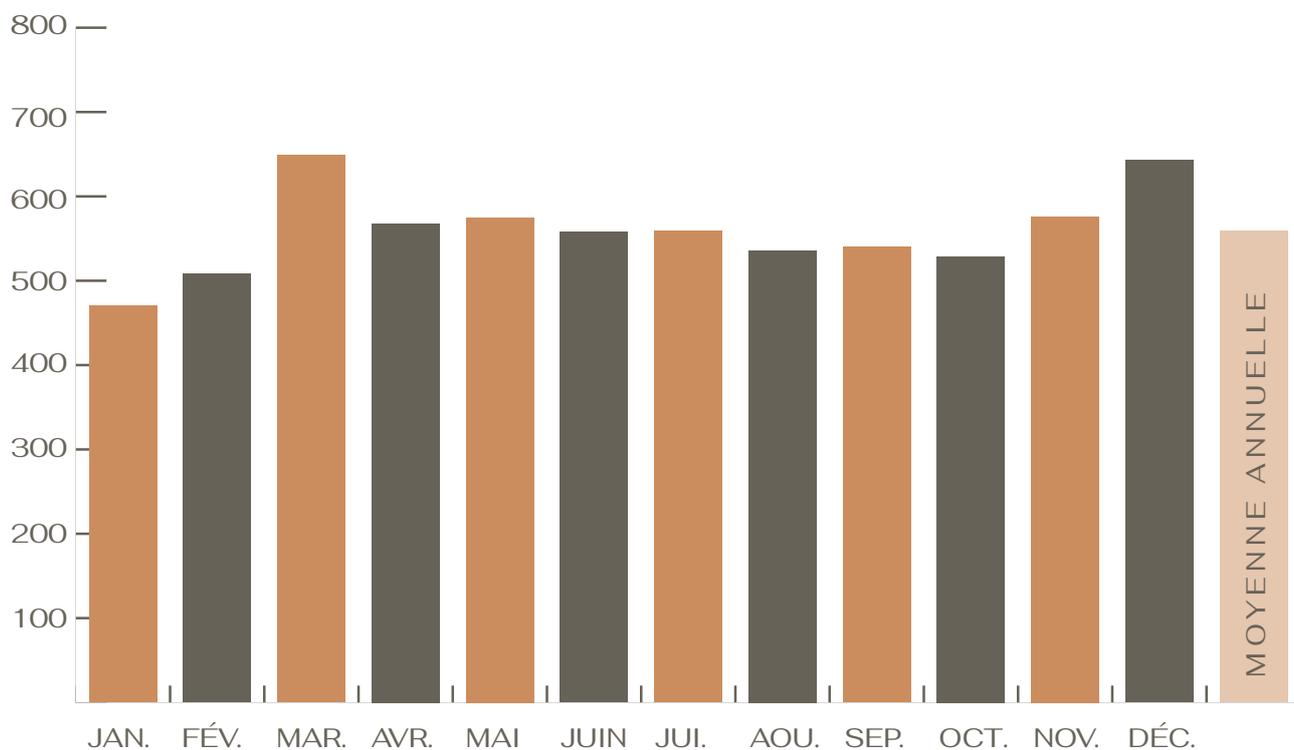
CHF 3'472'160.95

de recettes encaissées
au titre de remboursement
et de restitution

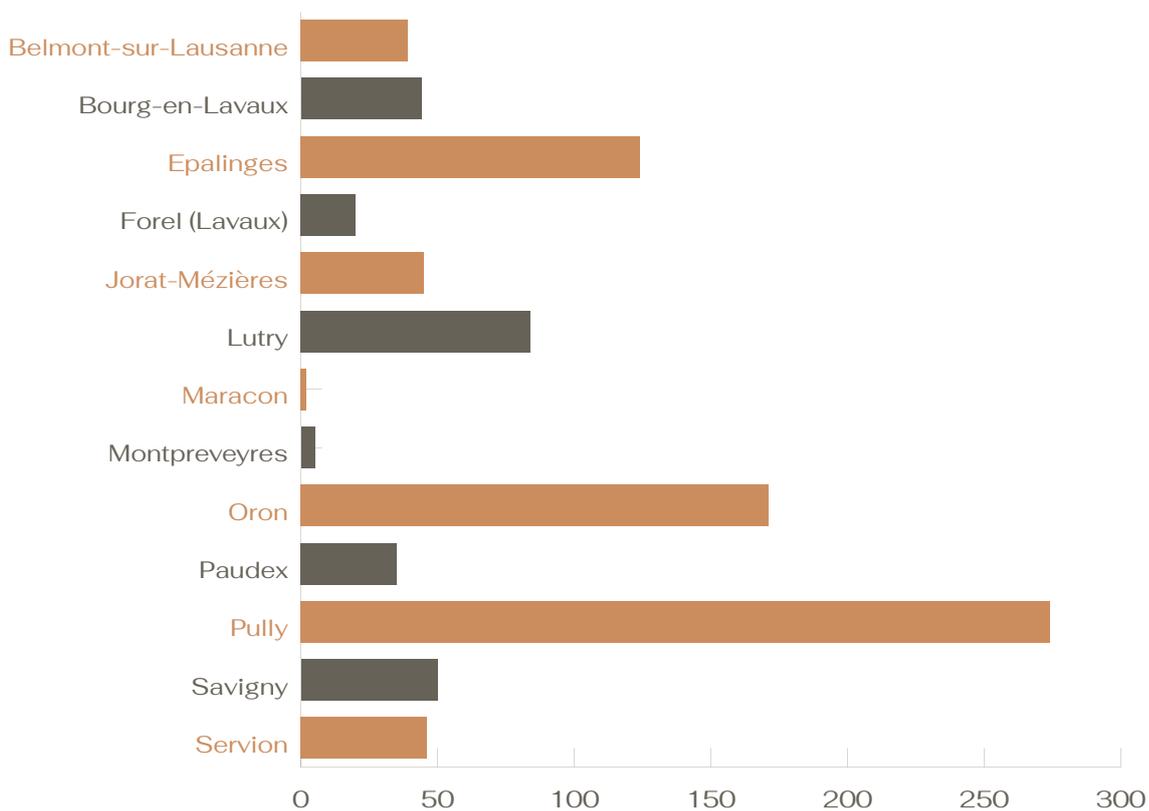
CHF 11'571'022.20

de dépenses nettes (après
déduction de recettes)

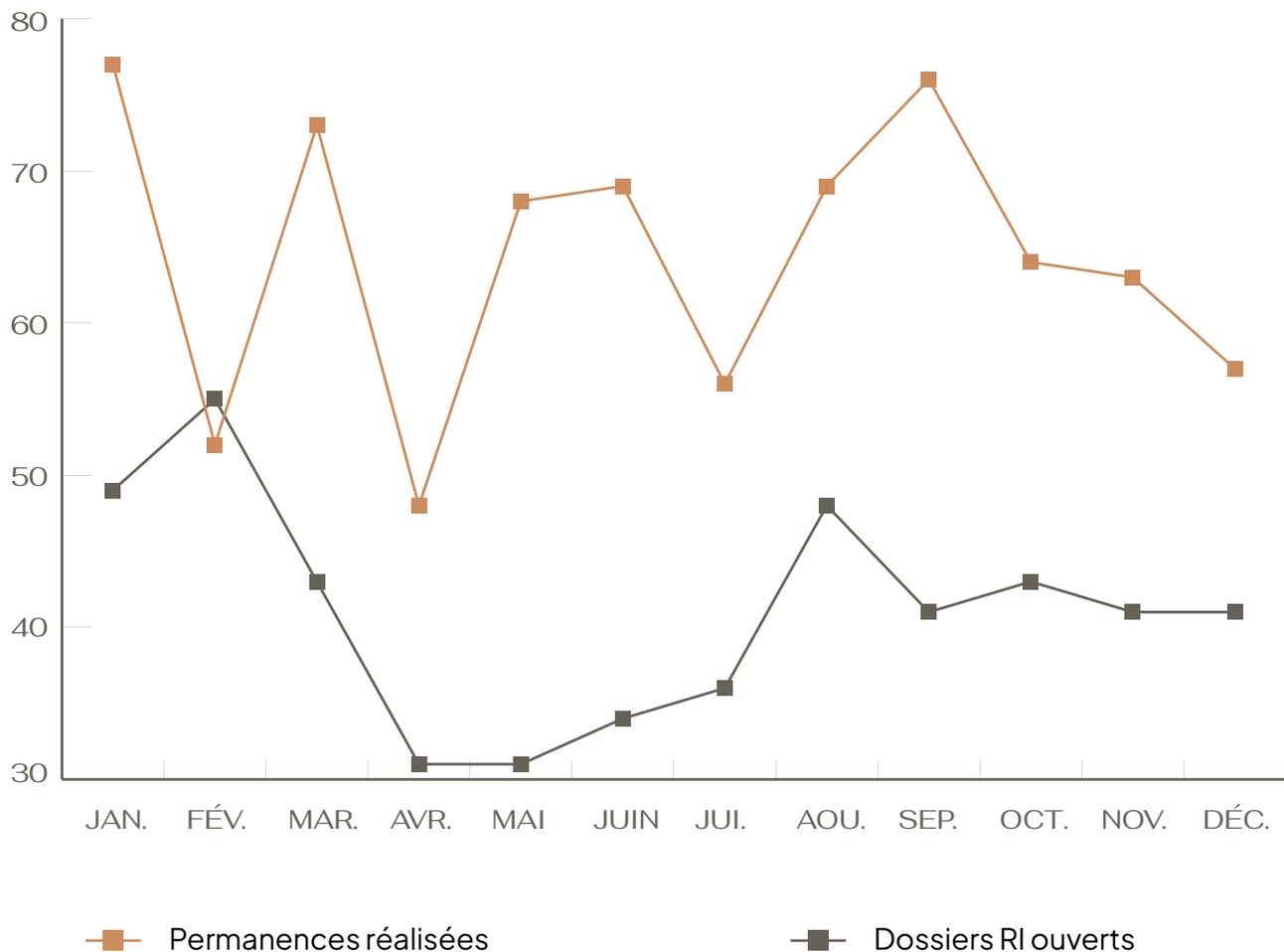
Nombre de dossiers financés par mois



Nombre de dossiers financés par commune



Nombre de permanences sociales/ Nombre de dossiers ouverts



Remarque : Il est important de préciser qu'un dossier peut être constitué par une personne voire plusieurs personnes. Exemple : une famille avec trois enfants mineurs est comptabilisée comme un dossier.



Rappelons au passage la mission principale des AAS à savoir renseigner, informer et orienter la population sur ses droits et obligations en matière d'assurances et de régimes sociaux. Ce service s'effectue en étroite collaboration avec divers partenaires notamment la Caisse cantonale vaudoise de compensation (CCVC) et l'Office vaudois de l'assurance maladie (OVAM).

Deux autres missions font aussi partie des prérogatives cantonales des AAS : l'accompagnement socio-administratif à l'attention des personnes fragilisées et assurer le rôle d'information et de tri dans le processus de recrutement des curateurs volontaires.

Deux événements majeurs auront marqué la vie de nos AAS en 2022. En concertation avec la municipalité, l'antenne d'Epalinges a été transférée à Pully courant décembre 2022 avec pour conséquence pour la population d'Epalinges de se déplacer dans nos locaux de Pully dès janvier 2023. L'autre événement initié fin 2022 concerne le déménagement de notre agence de Pully dans les nouveaux bureaux plus adaptés sis à l'avenue C. F. Ramuz 43 à Pully. Par conséquent, nous aurons comme lieux d'accueil et de consultation pour les AAS, l'antenne de Pully avec les nouveaux locaux et celle d'Oron.

6.1 LE SERVICE AU PUBLIC

Il existe divers canaux de contact entre les AAS et la population : les passages dans nos locaux durant les heures d'ouverture, les sollicitations par téléphone, par courrier et par courriel. Il est vrai que durant la période de pandémie, les contraintes sanitaires nous avaient obligés à restreindre l'accès à nos locaux. Courant 2022, les mêmes canaux ont été maintenus mais il est vrai que certains usagers ont continué à privilégier les contacts téléphoniques plutôt que les passages physiques.

Il est important de souligner que le travail des AAS ne se limite pas à donner quelques informations et à remettre quelques formulaires. La relation d'aide, l'écoute, font aussi partie du panel de nos prestations. D'où l'importance de ne pas priver les contacts physiques avec les usagers.

La collaboration avec les principaux partenaires (OVAM et CCVC) occupe une place prépondérante dans le quotidien du personnel des AAS. Les indicateurs ci-après viennent corroborer cet état de fait.

6.2 OFFICE VAUDOIS DE L'ASSURANCE MALADIE (OVAM)

Ci-après, les prestations desservies pour 2022 dans le domaine de l'assurance maladie obligatoire LAMal.

Prestations des AAS en 2022 POUR L'OVAM	Total
Demandes de subside Lavlamal	1 229
Révisions de subside Lavlamal	21
Contrôles affiliation LAMal	358
Dénonciations à l'OVAM	79

Le nombre de demandes de subside a légèrement augmenté en 2022 (plus 10%).

Rappelons que presque 16'000 personnes de notre région bénéficient d'une aide pour le paiement de leur prime d'assurance maladie de base. Ce qui représente plus de 20% de l'ensemble de la population.

6.3 CAISSE CANTONALE VAUDOISE DE COMPENSATION (CCVC)

Ci-dessous, les statistiques relatives aux tâches effectuées par les AAS en étroite collaboration avec la CCVC.

Prestations des AAS en 2022 pour la CCVC	Total
Demandes de rente vieillesse	138
Demandes de prestations complémentaires AVS/AI	306
Révisions de prestations complémentaires AVS/AI	251
Remboursements frais de guérison	5 817
Demandes d'affiliation pour pers. sans activité lucrative	278
Demandes d'affiliation pour pers. de condition indépendante	11
Contrôles AVS	117
Dénonciations à la CCAVS	72
Mutations signalées à la CCAVS	1 658

Concernant plus spécifiquement les prestations complémentaires (PC) AVS/AI, notre région comptait 1'947 dossiers de bénéficiaires à fin 2022. Pour rappel, un dossier peut comprendre plus d'une personne. Ce qui représente 2.8% de l'ensemble de la population. On parle autant de personnes à domicile qu'en EMS. On relève une stabilisation du nombre de bénéficiaires en EMS en 2022 après la chute de 2020 et la reprise en 2021.

Il est important de souligner le caractère fondamental de cette prestation qui garantit, à une partie importante de notre population surtout âgée, un minimum vital pour une vie digne.



1518 dossier PC
à domicile



429 personnes PC
en EMS

Exemple de situation

Couple Y, Madame 38 ans, Monsieur 40 ans, mariés - Le couple prend un congé sabbatique pour se consacrer à des activités personnelles. Ils nous contactent pour l'affiliation à l'AVS comme personne sans activité lucrative afin de cotiser à l'AVS durant cette période sans revenu. Nous constatons que le couple a un enfant de 5 ans et les informons de la possibilité de demander les allocations familiales comme personne sans activité lucrative.

6.4 ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ADMINISTRATIF

Notre région a continué à proposer des accompagnements administratifs à des personnes fragilisées. L'objectif est de soutenir les personnes, si nécessaire, en nous rendant à domicile, afin de faciliter leur maintien à domicile. Cela consiste pour l'essentiel à appuyer et aider les personnes à gérer leur administration courante. Cette prestation s'adresse surtout à des aînés sans ressources et démunis de tout soutien. Si le nombre de situations est faible (environ 15 personnes dont 10 en suivi régulier), son utilité sociale est clairement avérée.

6.5 RECRUTEMENT DE CURATEURS VOLONTAIRES

En 2022, nous avons reçu 23 candidats curateurs soit près de 50% de moins qu'en 2021. Dans le cadre du processus du recrutement des curateurs, notre mission est d'informer le candidat sur le rôle de curateur et de se forger un avis sur l'adéquation du profil du candidat pour cette fonction. Ces informations sont communiquées lors d'entretiens avec les candidats, la suite étant assurée par le Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP). Les entretiens se sont faits soit lors d'une rencontre au bureau ou par téléphone et par courriel pour la partie formelle.

Exemple de situation

Madame X 89 ans, veuve - Madame habite seule dans son appartement, c'est une personne à mobilité réduite. Sa fille passe régulièrement chez elle pour ouvrir le courrier et lui faire les commissions. Ses rentes AVS et LPP sont suffisantes et ne lui permettent pas de bénéficier des prestations complémentaires. Nous nous rendons à son domicile une fois par mois depuis 2016, pour transmettre ses factures médicales à son assurance maladie, classer la correspondance et préparer les paiements.

6.6 L'ANNÉE 2022 EN CHIFFRES



15'779

personnes bénéficiant d'un
subside LAMal

1947

personnes bénéficiant
de prestations
complémentaires AVS ou AI



CHF 1'221'487.40

de frais de fonctionnement
selon les comptes

CHF 41'000'000.--

de prestations servies au titre
de subsides LAMal



40

personnes par semaine
reçues dans le cadre
des agences

181

renseignements
téléphoniques par semaine

PROJET EN COURS

7



Toujours dans un souci d'offrir un meilleur service à la population, nous souhaitons mettre sur pied un guichet unique qui permettrait de décloisonner les entités (CSR/AAS) et de donner une réponse coordonnée en passant notamment par un accueil centralisé.

Nous envisageons de créer dans un premier temps un seul accueil téléphonique pour nos deux entités. D'abord, quelques informations seraient communiquées par répondeur à la personne avant d'être orientée vers le bon service ou la bonne personne.

Le service à la population doit être pensé en termes de prestations et non pas forcément à l'entité ou à la personne qui délivre lesdites prestations. Ceci passe par une réorganisation de l'accueil et une meilleure coordination entre les entités.

CONCLUSION



Plus que jamais, le requérant ou le bénéficiaire des prestations desservies par notre région d'action sociale doit être au centre de nos préoccupations. L'information, l'orientation, le conseil, l'accessibilité et la proximité font partie de l'arsenal qui nous permettra de garantir l'accès de nos prestations à la population. Toute barrière qui tend à priver cette dernière de toute aide par le biais de notre structure doit être levée. Les projets en cours vont dans ce sens.

Ce rapport d'activité est une occasion pour nous de rendre plus visible tout le travail qui est parfois effectué dans l'ombre par les professionnels dédiés au service de la population. C'est une photo synthétique de nos principales activités déployées durant toute l'année 2022.

Nous sommes disposés à relever les défis qui jalonnent la suite de nos interventions ayant pour objectif de venir en aide aux plus démunis.

Nos remerciements s'adressent d'abord à l'ensemble du personnel pour son investissement, sa disponibilité et son professionnalisme. Notre gratitude aussi à nos représentants politiques pour leur expertise, leur écoute et leur soutien.

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, membres du Conseil intercommunal,

Vu le présent préavis présentant le rapport d'activité 2022 pour l'ARAS

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

- d'approuver le rapport d'activité de la région RAS Est lausannois-Oron-Lavaux, tel que présenté, pour l'année 2022.

LE COMITE DE DIRECTION

La Présidente

Muriel Preti

La Secrétaire

Nicole Kuhn

Gérard Sefaranga, Directeur ARAS

Pully, le 20 avril 2023

ANNEXES

9



9.1 CONSEIL INTERCOMMUNAL (LÉGISLATURE 2021-2026)

BELMONT-SUR-LAUSANNE	Jean-Claude FAVRE Nathalie GREINER	Conseiller municipal/Délégué Syndique/Suppléante
BOURG-EN-LAVAU	Jean-Yves CAVIN Evelyne MARENDAZ GUIGNET	Conseiller municipal/Délégué Conseillère municipale/ Suppléante
EPALINGES	Brigitte CROTTAZ	Conseillère municipale/ Déléguée
FOREL (LAVAU)	Roland PERRIN Roger CORDEY Roseline CHAPALAY	Conseiller municipal/Suppléant Conseiller municipal/Délégué Conseillère municipale/ Suppléante
JORAT-MÉZIÈRES	Sonia HUGENTOBLER Grégoire FAVRE	Conseillère municipale/ Déléguée Conseiller municipal/ Suppléant
LUTRY	Patrick SUTTER Etienne BLANC	Conseiller municipal/Délégué Conseiller municipal/Suppléant
MARACON	Didier FATTEBERT Marc VISINAND	Syndic / Délégué Conseiller municipal/Suppléant
MONTPREVEYRES	Mathieu VILLET David MELLIORET	Conseiller municipal/Délégué Conseiller municipal/Suppléant
ORON	Olivier SONNAY Thierry MENETREY	Syndic/Délégué Conseiller municipal/Suppléant
PAUDEX	Céline DILLNER-REICHEN	Conseillère municipale/ Déléguée
PULLY	Jean-François SPRING Lucas GIRARDET Lydia MASMEJAN	Conseiller municipal/Suppléant Conseiller municipal/Délégué Conseillère municipale/ Suppléante
SAVIGNY	Nicole FELIX	Conseillère municipale/ Déléguée
SERVION	Chantal WEIDMANN YENNY Yves BOAND Monique RIES	Syndic/Suppléante Conseiller municipal/Délégué Conseillère municipale/ Suppléante
Secrétariat	Danièle CHEVALLEY	

9.2 LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS

AA	Autorité d'application
AAS	Agence d'assurances sociales
APSO	Appui social
ARAS	Association pour la régionalisation de l'action sociale
CCVC	Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS
CSR	Centre social régional
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale
JAD	Jeune adulte
LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise
MIS	Mesure d'insertion sociale
OAI	Office AI
OCBE	Office cantonal des bourses d'études
OVAM	Office vaudois de l'assurance-maladie (anciennement OCC)
PC	Prestations complémentaires
PC fam.	Prestations complémentaires en faveur des familles
RI	Revenu d'insertion
SCTP	Service des curatelles et tutelles professionnelles

ADRESSES



ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE (ARAS) EST LAUSANNOIS-ORON-LAVAUX

Avenue Villardin 2
Case postale 111
1009 Pully
021 557 84 00
csr.pully.info@aras.vd.ch



CENTRE SOCIAL RÉGIONAL DE L'EST LAUSANNOIS-ORON-LAVAUX

Avenue Villardin 2
Case postale 111
1009 Pully
021 557 84 00
csr.pully.info@aras.vd.ch

CENTRE SOCIAL RÉGIONAL DE L'EST LAUSANNOIS-ORON-LAVAUX (ANTENNE D'ORON)

Le Bourg 11
Case postale 54
1610 Oron-la-Ville
021 557 84 00
csr.oron.info@aras.vd.ch



AGENCE D'ASSURANCES SOCIALES (PULLY)

Avenue C. F. Ramuz 43
Case postale 111
1009 Pully
021 557 83 95
aas.pully@vd.ch

AGENCE D'ASSURANCES SOCIALES (ORON)

Le Bourg 11
Case postale 54
1610 Oron-la-Ville
021 557 83 95
aas.oron@vd.ch

IMPRESSUM

Rédaction

ARAS Est lausannois-Oron-Lavaux

Graphisme et mise en page

konsept, Lausanne

Crédits photos

Freepik - Pixabay

Pully, avril 2023

WWW.ARASORONLAVAUX.CH

